

Commune de La Roche



2e adaptation du plan d'aménagement local aux conditions d'approbation

Plan d'affectation des zones - Plan B : ensemble du territoire

Dossier d'approbation

Révision générale : approuvé avec conditions le 2 décembre 2020

Adaptation aux conditions d'approbation : approuvé avec conditions le 11 septembre 2024

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle n° du

Adopté par le Conseil communal de Vuadens, le

La Secrétaire

Le Syndic

Approuvé par la Direction du développement territorial,
des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le

Le Conseiller d'Etat, directeur

Echelle 1:5'000

25 mars 2026

archam

Archam et Portenaires SA
Route du Jura 43
1700 Fribourg

026 347 10 90
info@archam.ch
archam.ch

Légende

Zones d'affectation

- Zone centre (CEN)
- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone mixte 1 (MIX 1)
- Zone mixte 2 (MIX 2)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone culturelle 1
- Zone culturelle 2
- Zone touristique (TOU)
- Zone de port (ZP)
- Zone libre (LIB)
- Zone spéciale : "Le Brand"
- Zone spéciale : "La Berra"
- Zone de gravière (GR)
- Aire forestière (FOR), information indicative

Secteurs superposés

- Espace réservé aux eaux
- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif
- Secteur de danger naturel résiduel

Eléments protégés superposés

- Ilôt de sénescence (mesure de compensation)
- Aire forestière (FOR), information indicative
- Lac et cours d'eau

Périmètres superposés

- Périmètre à densité réduite en zone CEN
- Périmètre à densité réduite 1 en zone VIL
- Périmètre à densité réduite 2 en zone VIL
- Périmètre à densité réduite en zone RMD
- Périmètre à densité réduite en zone RFD
- Périmètre à densité réduite en zone MIX 1
- Périmètre à prescriptions particulières en zone à bâtir
- Plan d'aménagement de détail approuvé
- Plan d'aménagement de détail obligatoire
- Périmètre d'énergie de réseau
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre à mesures d'harmonisation du patrimoine bâti
- Périmètre archéologique
- Périmètre de protection de la nature
- Périmètre à prescriptions particulières "Port de la Sertache" (PPP-port)
- Périmètres à prescriptions particulières "La Berra" :
 - Remontée mécanique PPP1 à PPP5
 - Piste de ski (PPP-ski)
 - Piste de VTT (PPP-vtt)

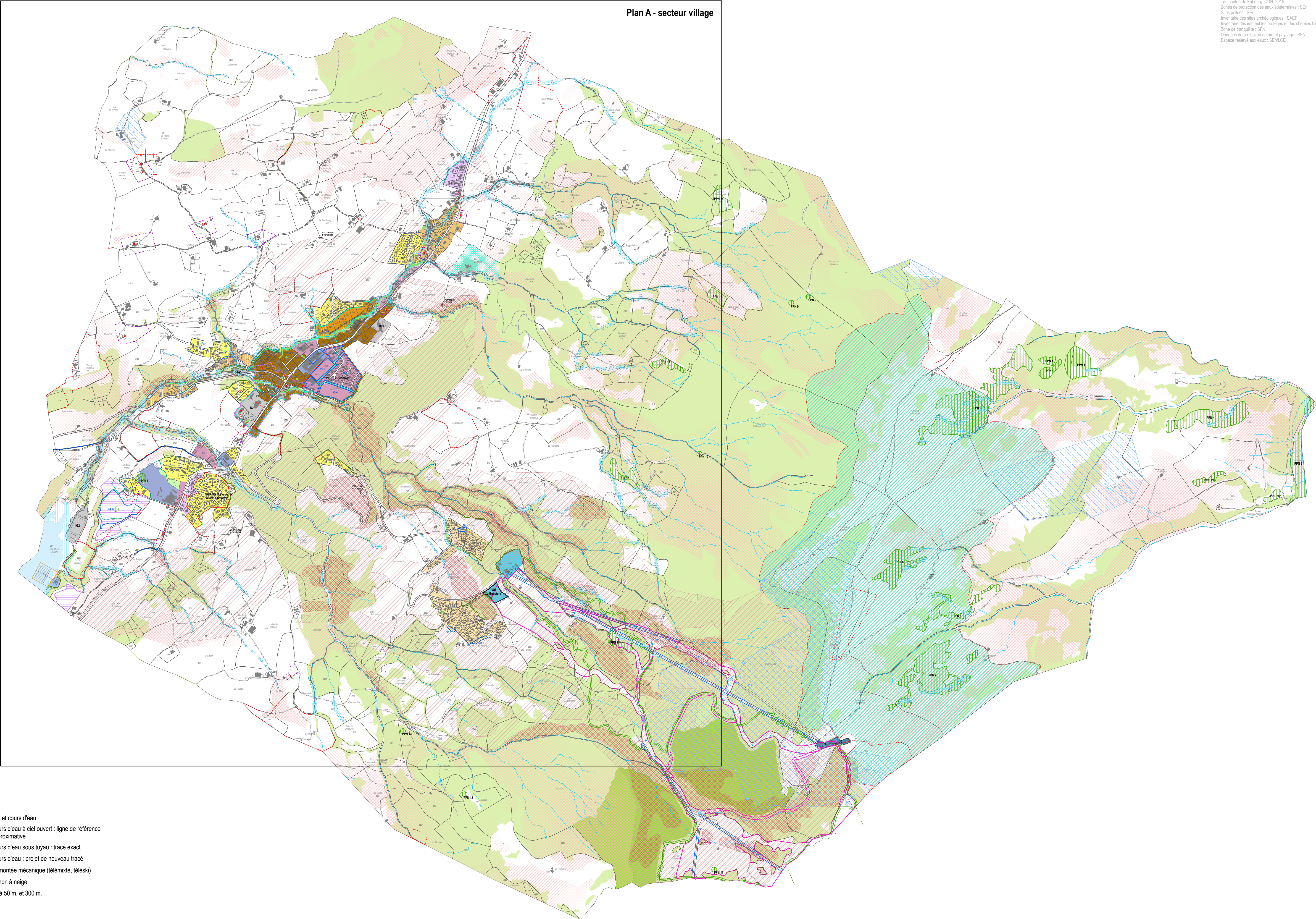
Autres éléments superposés

- Limite forestière
- Distance à la forêt: 15 mètres
- Constatation de la nature forestière, date décision DIAF
- Ilôt de sénescence (mesure de compensation)
- Limite de construction à l'espace réservé aux eaux

Informations indicatives

- Site pollué (A = aire d'entreprise, B = site de stockage, C = installation de tir)
- Zone de protection des eaux souterraines légalisée
- Site de reproduction des batraciens "Le Villaret"
- Zone de tranquillité

Plan A - secteur village



Source des données pour la révision du PAL:
Données cadastrales: GEOSUD SA, ingénieur géomètre officiel,
1620 Bulle / aut.n°0202018.01.01/000
Secteurs de dangers naturels: carte des dangers naturels en zone présajone
du canton de Fribourg, CON, 2015
Zones de protection des eaux souterraines: SEN
Sites pollués: SEN
Inventaire des sites archéologiques: SAEF
Inventaire des immeubles protégés et des chemins historiques: SBC
Zone de tranquillité: SPN
Données de protection nature et paysage: SPN
Espace réservé aux eaux: SEN/LCE